

PROGRAMME DE FORMATION

Mise en œuvre d'émetteurs électriques performants et régulation associée dans des bâtiments existants

Votre contact

Madame Christine DUJARDIN 03 20 72 17 15 cdujardin@ffb5962.fr

<u>Durée</u>

0,5 jour - 3,5 heures

Coût de la formation

150 €HT/participant

Public

Artisans, Dirigeants, Responsables techniques Professionnels du bâtiment

Prérequis

Maîtriser les fondamentaux de son métier

Moyens pédagogiques et supports

Animation e learning – Distanciel en autonomie

Présentation interactive, échanges, études de cas, ludo pédagogie, film,

....

Validation

Test QCM de fin de formation Et/ ou le test QCM règlementaire RGE

Cette formation prépare le professionnel qui le souhaite à passer le contrôle de connaissances réglementaires (dit QCM RGE) relatif aux connaissances transversales attendues à compter du 1er octobre 2025



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître les principes et technologies existantes d'émetteurs électriques et régulateurs de température Comprendre les principaux écarts et pathologies observés en lien avec les émetteurs électriques

Eviter les principaux écarts et pathologies observées par le dimensionnent, la mise en œuvre et en service d'une installation de chauffage électrique

PROGRAMME

Séquence 1

Maîtriser les grands principes et technologies associées

Séquence 2

 Repérer les principaux écarts et pathologies en lien avec cette catégorie de travaux et mettre en œuvre les moyens pour les éviter

Séquence 3

- Respecter les exigences réglementaires
- Evaluer les besoins en chauffage (rappel du calcul de déperditions par parois surfaciques et par renouvellement d'air, prise en compte des apports internes et externes, ...)
- Dimensionner des émetteurs en fonction des besoins de chauffage en vue d'éviter les principaux écarts et pathologies observés
- Mettre en œuvre les émetteurs électriques en vue de traiter les points singuliers et éviter les écarts et contreperformances.
- Mettre en service le système de chauffage électrique régulé
- Identifier les aides financières existantes en fonction de la situation et du revenu fiscal du client



